




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-159**

Séance publique du

31 mars 2017

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170331- lmc1106743-DE-1-1
Date de signature : 04/04/2017
Date de réception : mardi 4 avril 2017
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : CENTRE SOCIAL AIX NORD : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION - ADOPTION D'UN
AVENANT N°8 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le 31 mars 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 24/03/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaele LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Edouard BALDO à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Danièle BRUNET à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Brigitte DEVESA à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Alexandre GALLESSE à Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Souad HAMMAL à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME à Madame Reine MERGER, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sophie JOISSAINS.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Claude MAINA, Madame Catherine ROUVIER, Madame Josyane SOLARI.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Coralie JAUSSAUD donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie
Direction Jeunesse Petite Enfance,
Enfance

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2017

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Coralie JAUSSAUD

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : CENTRE SOCIAL AIX NORD : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION - ADOPTION D'UN AVENANT N°8 - AUTORISATION DE SIGNATURE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le rapprochement effectué depuis 2011 entre le Centre de Ressources Aix Nord et le Centre Social Aix Nord a donné lieu à la mise en place d'un projet qualitatif de réussite éducative à destination des familles des quartiers Nord/ Pinette-Beauregard.

Dès lors, ce projet a reçu le soutien de la Ville d'Aix-en-Provence à travers la formalisation de plusieurs conventions pluriannuelles d'objectifs et de financement.

Au regard de la qualité de ce dispositif coordonné par un professionnel qui concerne aujourd'hui des enfants et des jeunes inscrits dans une démarche éducative en liaison avec leurs parents qui se déroule durant toute l'année scolaire, il vous est proposé de poursuivre ce soutien en attribuant au centre social Aix-Nord, une subvention d'un montant de vingt cinq mille euros (**25 000,00 €**) assortie d'un avenant N°8 à la convention d'objectifs portée par la politique de la ville adoptée par délibération N° 2014-505 - Conseil Municipal du 16 décembre 2014

Cette proposition a été validée en date du 08 février 2017.

Aussi, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** de l'attribution d'une subvention de vingt cinq mille euros (25 000 €) à l'association "Centre social Aix Nord",

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant N° 8 annexé au présent rapport,

- **DIRE** que le montant global sera imputé sur la ligne budgétaire «subventions accompagnement scolaire » N° 5378 / 922 6574 20 - gestionnaire 231 qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2017-159 - CENTRE SOCIAL AIX NORD : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION -
ADOPTION D'UN AVENANT N°8 - AUTORISATION DE SIGNATURE-

Présents et représentés	: 51
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 2
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 49
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote
Sophie JOISSAINS Stéphane PAOLI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 04/04/2017
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

**AVENANT N° 8 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS
(DCM 2014-505 - Conseil Municipal du 16 décembre 2014)
entre
LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE
et
LE CENTRE SOCIOCULTUREL AIX NORD
N°de tiers : 64849**

Il est établi un avenant n°8 à la convention d'objectifs entre :

La Commune d'Aix-en-Provence

Le Maire en exercice, ou par délégation, l'Adjoint délégué à l'Éducation, Petite Enfance, Jeunesse, Accueils de Loisirs sans hébergement (ALSH), Caisse des Écoles, Restauration Scolaire, Aide au Soutien Scolaire, agissant en vertu de la délibération numéro du Conseil Municipal du, ci-après désignée « la Commune »,

d'une part,

et

L'Association «Centre Socio-Culturel AIX NORD»

dont le siège social est sis 20, rue Albert Lebrun à Aix-en-Provence, numéro SIRET 493 481 022 00025, représentée par sa Présidente Mauricette SERAY qui en a reçu l'habilitation, ci-après désignée « l'Association »,

d'autre part.

PREAMBULE

Considérant,

- ◆ que le Centre social Aix-Nord est à la fois un équipement de quartier à vocation sociale globale, familiale et pluri-générationnelle,
- ◆ que le rapprochement effectué depuis 2011 entre le Centre de Ressources Aix Nord et le Centre Social Aix Nord a donné lieu à la mise en place d'un projet qualitatif de réussite éducative à destination des familles des quartiers Nord/ Pi-nette-Beauregard,
- ◆ que ce projet a précédemment reçu le soutien de la Ville d'Aix-en-Provence à travers la formalisation de plusieurs conventions pluriannuelles d'objectifs et de financement,
- ◆ que la ville d'Aix-en-Provence souhaite soutenir les actions proposées dans les domaines de la réussite éducative et de l'accompagnement scolaire en direction des enfants,

- ◆ que la Ville d'Aix-en-Provence a adopté :

Par délibération du 16 décembre 2014 une Convention pluriannuelle d'objectifs (2015-2016-2017) établie avec le Centre social Aix nord (DL. 2014-505) sur la base d'un montant annuel de 62 325,44 € en fonctionnement par la Direction de la Politique de la Ville,

Par délibération du 20 avril 2015 n°2015-162, un avenant n°1 pour une subvention de fonctionnement complémentaire dans le cadre du Contrat de Ville,

Par délibération du 23 juillet 2015 n°2015-344, un avenant n°2 pour une subvention de fonctionnement complémentaire dans le cadre du Contrat de Ville,

Par délibération du 15 décembre 2015 n°2015-621, un avenant n°3 pour une subvention de fonctionnement complémentaire dans le cadre du Contrat de Ville,

Par délibération du 15 décembre 2015 n°2015-620, un avenant n°4 pour une subvention de fonctionnement complémentaire dans le cadre du fonctionnement,

Par délibération du 20 juin 2016 n°2016-297, un avenant n°5 pour une subvention de fonctionnement complémentaire dans le cadre du Contrat de Ville,

Et que la ville élabore des avenants N°6 et N°7 concernant le fonctionnement du CS Aix Nord,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE I :

L'article IV-1 « Moyens accordés par la Commune - Subventions » de la Convention pluriannuelle d'objectifs (2015-2016 et 2017) est modifié ainsi que suit :

a) Détermination des montants :

Le montant annuel du concours financier faisant l'objet de cet avenant N°8 est fixé pour l'année 2017 à 25 000 €.

b) Modalités de versement :

L'aide de la Commune sera créditée au compte de l'Association suivant les procédures comptables en vigueur, en une seule fois, après le vote du Conseil Municipal.

ARTICLE II :

Toutes les autres clauses de la Convention d'Objectifs établie entre la Commune et l'Association demeurent inchangées.

ARTICLE III :

Tout litige relatif à l'exécution du présent avenant relèvera de la compétence juridictionnelle du Tribunal administratif de Marseille.

Fait à Aix-en-Provence, le

Pour l'Association,

La Présidente

Pour la Commune,

Le Maire

Maryse JOISSAINS-MASINI

Ou par délégation l'élue déléguée, en vertu de l'arrêté n°A 2016-1218 du 26/07/2016

Brigitte DEVESA